

Plainte pénale contre SRF pour avoir alarmé la population

**Kai von Massenbach, économiste et psychologue, a porté plainte contre la télévision suisse SRF. Les plaintes pénales sont « menaces alarmant la population » et « blessures par négligence ». Regardez cette émission pour en savoir plus.**

Kai von Massenbach, économiste et psychologue, a porté plainte contre la télévision suisse SRF suite à l'émission « Puls » du 1er mars 2021, qui affirmait, sans preuve scientifique, qu'un quart des victimes du Covid seraient ensuite atteintes du « Covid long ». La population avait donc été inutilement alarmée. Dans sa plainte pénale, M. Massenbach invoque l'infraction à l'article 258 du code pénal suisse : « Celui qui aura jeté l’alarme dans la population par la menace ou l’annonce fallacieuse d’un danger pour la vie, la santé ou la propriété sera puni d’une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d’une peine pécuniaire. » En même temps, la conception et les déclarations de l'émission violent l'article 125 de la même loi : « Celui qui, par négligence, aura fait subir à une personne une atteinte à l’intégrité corporelle ou à la santé sera, sur plainte, puni d’une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d’une peine pécuniaire. »
Pourquoi Massenbach considère-t-il que ces deux infractions ont été commises ? Le message central de l'émission « Puls » était que la maladie du Covid 19 pouvait entraîner des dommages tardifs de longue durée, qui se manifestaient par des états d'épuisement ou de dépression inexplicables, et dont les jeunes patients souffraient également, même en cas d'évolution bénigne. Une personne sur quatre serait touchée. M. Von Massenbach accuse les responsables d'alimenter la peur d'un risque élevé de symptômes « Covid long », notamment chez les jeunes. Ces rapports non réfléchis sur l'évolution possible de la maladie pourraient déclencher l’« effet nocebo », qui est très bien étudié et connu depuis longtemps.
L'effet nocebo signifie qu'une personne tombe malade sans avoir reçu un vrai médicament, mais seulement un placebo. Pour cette raison, tous les citoyens suisses seraient des victimes potentielles des effets néfastes de l’émission et pourraient porter plainte. Von Massenbach critique en détail la rédaction de « Puls » pour ses omissions et son manque de sérieux. Les rédacteurs de « Puls » ont tiré leurs informations de manière unilatérale d'une étude du professeur Milo Puhan de l'Université de Zurich, qui a toutefois explicitement signalé qu'elle n'était pas adaptée à une publication dans les médias en raison de l'absence de contexte global. Par exemple, la déclaration de la « Swiss Corona Stress Study » de l'Université de Bâle, qui a constaté que le niveau de stress maximal de la population avait doublé depuis le début de la pandémie. Les symptômes dépressifs modérés à graves seraient passés de 3 % avant la pandémie à 18 % en novembre 2020. Dans le même temps, 90 % des personnes affectées n'auraient pas eu de contact avec le Covid 19 et souffriraient quand même des symptômes apparentés au « Covid long ».
Mais ces personnes ont toutes été affectées par les mesures de confinement et victimes de l'alarmisme permanent des médias. Von Massenbach conclut à partir des contextes précités : En tant que média de premier plan, SRF influence également d'autres médias et assume donc une responsabilité particulière, car ceux-ci dépendent des recherches sérieuses de ce diffuseur. Pour rappel, l'éthique journalistique s'attache à la véracité et à la recherche sérieuse, à la remise en question des déclarations gouvernementales, à la protection de l'honneur et au respect de la dignité des personnes, à l'examen des sources d'information, à l'évitement des représentations sensationnelles qui pourraient susciter des espoirs ou des craintes exagérés.
Pour cette raison les médias doivent être légalement poursuivis pour déformation des faits lorsqu'il s'agit d'infractions pénales !

**de pb.**

**Sources:**

Sendung Puls:
<https://www.srf.ch/play/tv/puls/video/long-covid-jugend-schuetzt-nicht-vor-langzeitfolgen?urn=urn:srf:video:89e2cebd-522c-449e-9a7b-0822474c290e>

Über Strafanzeige von Kai von Massenbach:
<https://corona-transition.org/strafanzeige-gegen-das-fernsehen-srf-wegen-schreckung-der-bevolkerung>
<https://corona-transition.org/long-covid-infektion-kann-nicht-die-ursache-sein>

„Long Covid“:
<https://de.wikipedia.org/wiki/Long_COVID>

Artikel 258 im Strafgesetzbuch: <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757_781_799/de#book_2/tit_12/lvl_d6550e708>

Artikel 125 im Strafgesetzbuch:
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757_781_799/de#book_2/tit_1/lvl_3/lvl_d6550e383>

Begleitstudie der Swiss Corona Stress Studie Universität Basel
<https://www.coronastress.ch/>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Coronavirus-fr - [www.kla.tv/Coronavirus-fr](https://www.kla.tv/Coronavirus-fr)

#CommentairesMediatiques - médiatiques - [www.kla.tv/CommentairesMediatiques](https://www.kla.tv/CommentairesMediatiques)

#Suisse - [www.kla.tv/Suisse](https://www.kla.tv/Suisse)

#SRF-fr - Le livre noir "Une fake news vient rarement toute seule" - [www.kla.tv/SRF-fr](https://www.kla.tv/SRF-fr)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.